



## CHAPITRE 8 – GUIDE DES SPORTS CYCLISTES – ROUTE

### MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT AVEC EFFET AU 01.01.2019

(les parties modifiées sont mentionnées en rouge)

<b>8.3 Inscription aux épreuves</b>	
<b>8.3.3</b>	<b>Préinscription</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tout coureur préinscrit devra se présenter à l'inscription pour signer le registre de confirmation des partants au plus tard 15 minutes avant le début de sa course. <i>Un coureur qui prend le départ d'une course sans avoir procédé à cette confirmation dans les délais prévus se verra imposer une amende de 10\$;</i></li></ul>
<b>8.5 Catégories des courses</b>	
<b>8.5.2</b>	U9, U11, U13, U15 et U17  Modification au niveau de l'appellation des catégories espoirs afin de représenter les catégories d'âge. De ce fait, le terme « bibitte » a été remplacé par U9, « atome » par U11, « pee-wee » par U13, minime par U15 et « cadet » par U17.
<b>8.5.3</b>	<b>Maîtres</b>  <i>Retrait de la section « Système de pointage pour surclassement » chez les catégories maîtres (le point d) a été conservé et déplacé dans la section « notes particulières »).</i>  <b>Notes particulières</b> d) Si un cycliste qui obtient une victoire dans une catégorie plus forte que son groupe d'âge, avec une participation de plus de 25 coureurs, il sera dans l'obligation de joindre cette catégorie, suite à ce résultat, sauf s'il est déjà surclassé (il ne peut y avoir de surclassement de deux catégories);
<b>8.6 Équipement</b>	
<b>8.6.1</b>	<b>Vélo</b>  La réglementation sur les vélos adoptée par l'Union cycliste internationale (articles 1.3.006 à 1.3.025) sera appliquée pour toutes les catégories, et lors de toutes les courses au Québec. Certaines exceptions (roues de diamètres différents – vélo de petite dimension) seront tolérées pour les coureurs des catégories U11, U13 et U15. <i>L'utilisation de freins à disque sera autorisée pour toutes les catégories.</i>

**8.6.8****Le maillot** (section Maillot de champion québécois)

- *Chez les catégories espoirs, le champion québécois en titre à l'omnium (cumulatif des épreuves) doit porter le maillot de champion québécois lors de toutes les épreuves sur route (course sur route, contre-la-montre, sprint, jeux d'habileté et critérium) de sanction régionale, provinciale et interprovinciale jusqu'aux prochains Championnats québécois, en autant qu'il ne change pas de catégorie;*
- *Chez les catégories élite et maître, le champion québécois en titre doit porter le maillot de champion québécois dans l'épreuve qui représente son titre, et ce lors de toutes les épreuves de sanction régionale, provinciale et interprovinciale jusqu'aux prochains Championnats québécois, en autant qu'il ne change pas de catégorie;*
  - *Course sur route : seul le maillot de champion sur route doit être porté*
  - *Contre-la-montre : seul le maillot de champion de CLM doit être porté*
  - *Critérium : seul le maillot de critérium doit être porté.*
- *Si un coureur est champion québécois et/ou champion canadien et/ou champion du monde, le maillot doit être porté selon la priorité suivante : champion du monde, canadien et québécois;*
- *Le maillot de champion du monde sur route peut être porté dans les courses sur route ainsi que dans les épreuves de critérium, car l'épreuve de critérium n'existe pas au niveau mondial;*
- *Un coureur maître ne peut porter le maillot de champion québécois que dans les épreuves maîtres, et ce même s'il est surclassé;*
- *Lors des séries comme le Super Prestige ACVQ ou les Mardis Lachine ainsi que les courses par étapes, les maillots des différents classements de la série ou de la course par étapes ont la priorité sur les maillots de champion du monde, canadien ou québécois;*
- *Le port du maillot de champion québécois lors des Championnats québécois l'année suivante n'est pas autorisé puisque le titre est remis en jeu;*
- *Un coureur peut choisir de porter le maillot de champion québécois fourni par la FQSC ou autrement d'intégrer le logo de champion québécois sur son maillot de club/équipe;*
- *Dans le cas où un coureur choisit de porter son maillot de club/équipe, le logo de champion québécois lui sera fourni par la FQSC, et devra respecter les consignes suivantes :*
  - *Apparaître au minimum une fois sur le maillot (poitrine ou manche);*
  - *Mesurer au minimum 7 cm x 7 cm;*
  - *Respecter les couleurs et le format sans altération;*
  - *Être soumis pour approbation à la FQSC.*
- *Dans le cas du CLM individuel, considérant le fait que les coureurs portent généralement une combinaison une pièce dans ce genre d'épreuve, le coureur devra intégrer le logo de champion québécois sur sa combinaison une pièce, tel qu'indiqué au point précédent (à l'exception des catégories espoirs) ou porter le maillot de champion québécois qui lui sera remis.*

**8.13 Protocole et remise des médailles****8.13.9****Demande de révision**

- *Une fois les résultats publiés sur le site de la FQSC, aucune demande de révision de classement ne sera acceptée pour les athlètes qui ne terminent pas dans les rangs pour lesquels il y a une incidence sur le classement aux points (Challenge Lacasse, Coupe du Québec, Classement FQSC, Super Prestige), excluant les points de participation, et exception faite des épreuves CLM et des Championnats québécois. De plus, les*

demandes de révision devront être effectuées dans les 2 jours suivant la tenue de l'événement sur le site de la FQSC.

## 8.16 Championnats canadiens et québécois sur route

### 8.16.4

#### Prix d'équipe

[...]

#### Le classement par équipe est établi de la façon suivante:

- Les résultats des huit catégories suivantes sont comptabilisés pour le classement par équipe: U11 F, U11 G, U13 F, U13 G, U15 F, U15 G, U17 F et U17 G ;
- Des points seront attribués aux 5 premiers coureurs de chacune des catégories, dans chacune des épreuves, de la façon suivante : (1er : 7 pts ; 2e : 5 pts ; 3e : 3 pts ; 4e : 2 pts ; 5e : 1 pts);
- Le club qui totalisera le plus de points, au terme des épreuves du Championnat, sera couronné champion du Québec au classement par équipe ;
- *En cas d'égalité, la priorité sera accordée au club ayant obtenu le plus de points lors de la dernière épreuve ;*

[...]

## 8.17 Coupe du Québec

### 8.17.4

#### Classement par équipe

[...]

#### Le classement par équipe est établi de la façon suivante:

- Les résultats des huit catégories suivantes sont comptabilisés pour le classement par équipe: U11 F, U11 G, U13 F, U13 G, U15 F, U15 G, U17 F et U17 G ;
- Des points seront attribués aux 10 premiers coureurs de chacune des catégories, dans chacune des épreuves, de la façon suivante : (1er : 20 pts ; 2e : 17 pts ; 3e : 14 pts ; 4e : 12 pts ; 5e : 10 pts ; 6e : 8 pts ; 7e : 6 pts ; 8e : 4 pts ; 9e : 2 pts ; 10e : 1 pt) ;
- Contrairement au classement individuel et au classement de meilleur sprinteur, le classement par équipe prendra en compte les résultats de l'ensemble des épreuves de la Coupe du Québec au cours de la saison.
- *En cas d'égalité, la priorité sera accordée au club ayant obtenu le plus haut pointage lors de la tranche finale de la Coupe du Québec.*

## 8.18 Jeux du Québec

### 8.18.1

#### Règles d'éligibilité

- a) La prochaine Finale provinciale des Jeux du Québec sera organisée à *Laval en 2020* et s'adressera aux coureurs des catégories U15 et U17 ;
- b) Les régions qui n'ont pas tenu de finale régionale en cyclisme en *2019 et en 2020* ne pourront être représentées à la Finale provinciale en 2020;

[...]